

Le mot du Maire

Chers amis Bellegardois,

Et nous voilà plus d'un an après le début de la pandémie...

Chaque jour qui passe depuis mars 2020, les journaux télévisés, les chaînes d'informations nous abreuvent de révélations d'experts qui, le lendemain, nous affirment le contraire de leurs convictions de la veille (port du masque inutile en mars 2020, obligatoire en 2021, fermeture des écoles impensable en février mais bien évidemment plus que nécessaire en avril !).

Que cette pandémie soit pour nous tous l'occasion de réfléchir à ce que nous souhaitons pour demain. Le « toujours plus », le « toujours plus de profit », le « toujours plus d'économie libérale », le « toujours plus de mondialisation ». Les causes de cette tragédie ne se trouvent-elles pas dans nos comportements ? Cette course effrénée vers le toujours plus, au profit de quelques-uns, entraîne de façon exponentielle la misère des peuples du monde et fait que dans notre pays le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté augmente de façon très inquiétante.

Nos sociétés reposent sur la possibilité d'acheter ce qui nous manque, sans se poser

la question de l'origine ou des moyens de transport. Elles se sont complètement déconnectées des modes de production et sont dépendantes des crises économiques environnementales et sanitaires.

Alors si nous disions « STOP » et qu'ensemble nous réfléchissions au monde d'après, à celui que nous aimerions laisser aux générations futures. Pas le monde de la dette qui sera inévitable et inexorable, non ! un monde où malgré les difficultés nous pourrions vivre en citoyenneté, lutter ensemble pour faire reposer notre avenir sur quelque chose de très simple, de très beau mais si difficile à atteindre : la fraternité. Lutter ensemble pour une fraternité entre les peuples et non pas contre celui qui vient d'ailleurs, celui qui n'a pas les mêmes convictions religieuses (ou pas de conviction), celui qui est différent... faire de demain un monde de partage, de solidarité, de citoyenneté, un monde où Liberté, Égalité, Fraternité ne serait pas qu'une simple devise.

A notre niveau, nous ne changerons pas le monde.



Aller vers un monde meilleur, plus humain, prendre soin de nos concitoyens, de nos territoires, nous pouvons le faire.

Le conseil municipal va, dans les mois à venir, réfléchir à des actions simples pour améliorer l'attractivité de notre commune et nous associerons à cette démarche celles et ceux d'entre vous qui partagent des objectifs concrets sur le partage, la coopération, le mieux vivre ensemble et la transition écologique.

Ensemble, prenons soin de notre patrimoine social, naturel et local. Ranimons ensemble l'un des socles de notre République : la FRATERNITÉ.

Jacques LAFFONT,
Maire de Bellegarde en Forez

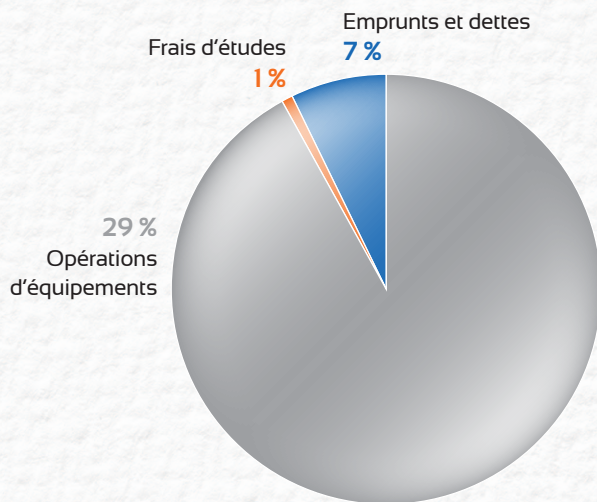
Budget 2021

Les finances de notre commune sont saines : en effet, la capacité de remboursement de la dette se situe à environ 3 ans, alors que l'on considère que le seuil de la capacité de remboursement de la strate correspondant à notre commune se situe à 11-12 ans et que le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

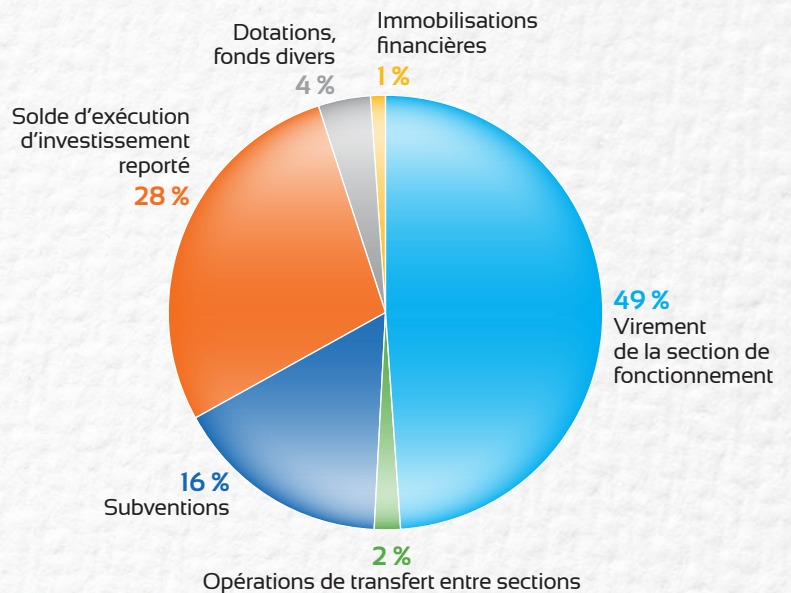
Cette année, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux, malgré tous les frais liés à la COVID-19 supportés par la Commune en 2020.

D'autre part, les représentants de la Commune au Conseil Communautaire de Forez-Est ont voté «contre» l'augmentation de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, augmentation qui se monte à 14% de la T.E.O.M. (2% d'augmentation normale liée à la hausse des prix et 12% d'augmentation décidée par CCFE).

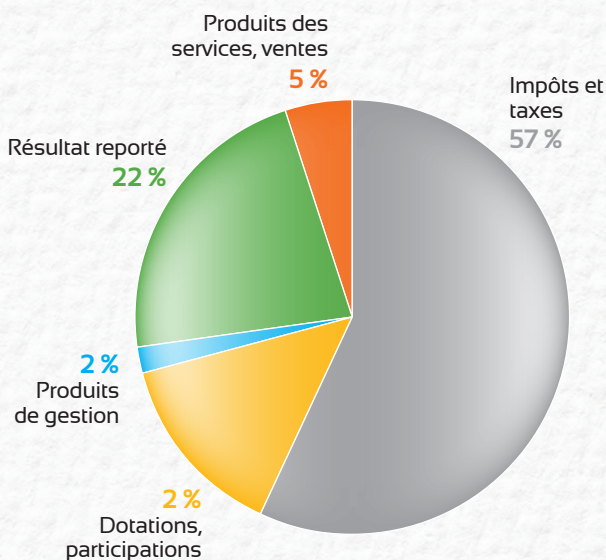
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021



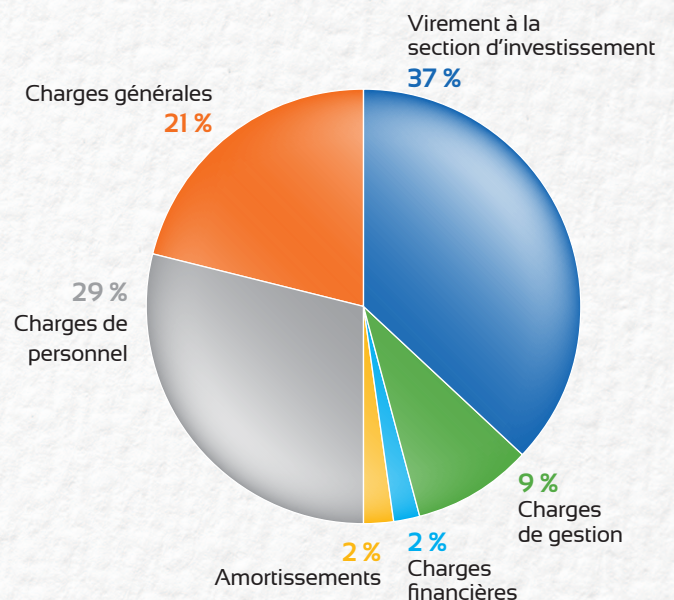
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021



RECETTES 2021



CHARGES 2021



Principales décisions et activités du conseil municipal de décembre 2020 à avril 2021

- ➔ Accord de principe donné à la Communauté de Communes de Forez-Est pour participer et accepter les modalités d'un fonds d'aide exceptionnel, afin de soutenir les petites entreprises avec points de vente fortement impactées par les conséquences de l'épidémie de COVID 19 : 7 dossiers ont été acceptés pour un montant de 7000€ soit 1400€ à la charge de la commune.
- ➔ Signature auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire d'une convention dédiée à la médecine professionnelle et préventive au bénéfice des agents de la commune jusqu'au 31 décembre 2023.
- ➔ Approbation de la demande de subvention au titre des amendes de police 2019 pour sécuriser le village en aménageant des feux au carrefour. Une nouvelle estimation des travaux s'élève à la somme de 32855€ HT.
- ➔ Accord pour une subvention de 250€ à l'AFR pour la section « Accueil Jeunes »
- ➔ Suite au sondage lancé auprès des familles, augmentation des horaires d'ouverture de la garderie périscolaire du matin à 7h15 au lieu de 7h30 à partir du 4 janvier 2021. Le tarif reste inchangé.
- ➔ Création d'un tarif de 6,50€ pour les repas du restaurant scolaire. Ce tarif est appliqué aux familles qui ne respectent pas les horaires de réservation du repas, à partir du deuxième constat de retard.
- ➔ Désignation de M. Christophe Charbonnier, Adjoint technique territorial, comme référent territorial pouvant bénéficier d'une formation pour endiguer la prolifération de l'ambrosie.
- ➔ Augmentation du temps de travail des agents communaux intervenant à l'école, au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire : 3 postes ont une augmentation de leur temps de travail de moins de 10% et un de plus de 10%.
- ➔ Prise en charge de la fourniture et de la pose d'abris-voyageurs par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, à l'exception de la dalle en béton. Trois « abribus » sont installés aux arrêts de la place des Combattants, de la gare et de la Veange.
- ➔ Installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les 6 classes de l'école publique. Une subvention de 6732€ a été accordée par l'Académie de Lyon pour un montant de dépenses globales de 16308€ TTC.
- ➔ Accord pour une subvention au Sou des Ecoles Publiques : 20€ par élève participant seront donnés pour aider les familles à financer la classe découverte des CM au Bessat.
- ➔ Approbation à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales. La taxe foncière propriétés bâties est de 17,59% + 15,30% (part du taux départemental 2020) soit 32,89% ; la taxe foncière propriétés non bâties s'élève à 34,73%.
- ➔ Achat de 5 parcelles à la société Carrières de la Loire Delage pour une superficie totale de 62a39ca au prix de 0.25€ le m².
- ➔ Approbation de la convention des chantiers éducatifs pour les jeunes pendant les vacances d'été : l'assemblée départementale a décidé de participer au financement des chantiers éducatifs pour un nombre total de 280 heures.
- ➔ Dans le cimetière, reprise de 22 concessions en état d'abandon. Elles seront remises en service pour de nouvelles inhumations.
- ➔ Approbation des travaux de dissimulation, avenue des Farges et rue des Lilas, du câblage optique, de l'éclairage public, des télécom. Le SIEL-Territoire d'énergie Loire assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'un montant de 118877€ pour une participation prévisionnelle de la commune s'élevant à 56763€.



Les résumés des conseils présentés dans le bulletin et la lettre sont des extraits des relevés de décisions officielles, qui sont consultables dans leur intégralité sur le tableau d'affichage de la Mairie, durant 2 ou 3 semaines après la réunion et en permanence sur le site pour les 24 mois précédents : www.mairie-bellegarde-en-forez.fr

Le 11 mars 2021 le SIVAP (Syndicat Intercommunal Val Anzieu Plancieux) qui dessert plusieurs communes de la plaine du Forez en eau potable et BADOIT ont signé un accord.

L'objectif de cet accord vise à analyser l'eau issue de deux forages profonds, propriété du syndicat, afin de déterminer si cette eau présente les caractéristiques d'une eau minérale naturelle.

Si tel était le cas, des discussions pourraient alors s'ouvrir pour évaluer dans quelle mesure cette eau minérale naturelle pourrait contribuer à l'approvisionnement de la source BADOIT, tout en déterminant des solutions pour assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable de qualité pour les habitants.

A l'issue de cette séance de signatures M^{me} Cathy Le HEC, Directrice des ressources en eaux et environnement pour BADOIT, déclarait : « *les travaux de recherche laissent aujourd'hui penser que le gisement BADOIT s'étend au-delà du territoire de Saint-Galmier. Conscients des enjeux de la pérennité de l'approvisionnement en eau potable, BADOIT et le SIVAP ont décidé de collaborer pour mener ces travaux de recherche. Nous nous engageons à apporter notre expertise pour préserver les ressources en eau potable et en eau minérale naturelle* ».

Mr Jacques LAFFONT, Président du SIVAP, a, quant à lui, précisé : « *si l'enjeu des études est de garantir la qualité et la quantité de distribution en eau potable à nos habitants, nous avons aussi la volonté de valoriser les ressources naturelles de notre territoire pour en favoriser son développement C'est tout l'enjeu du projet que nous menons avec BADOIT* ».

Cette volonté de valorisation du territoire du SIVAP permettrait, notamment, de renforcer les actions menées avec les agriculteurs, dans une démarche de protection des sols, dans un périmètre autour des forages. Des actions supplémentaires pourraient être déployées en mobilisant les acteurs locaux pour la mise en œuvre de pratiques responsables et durables de gestion des terres et des cultures au travers de la « BULLE VERTE »*.

Le projet d'étude sera mené sur l'ensemble de l'année 2021, avec des premiers résultats que le SIVAP et BADOIT espèrent pouvoir présenter d'ici à 2022.

** L'association « la bulle verte » est un partenariat public-privé qui regroupe la source BADOIT et les communes de Chambœuf, Saint-Galmier et Saint-Médard-en-Forez.*

L'objectif est de proposer des actions conciliant les activités du territoire avec la préservation de la ressource en eau autour de trois domaines :

- ➔ Aménagement raisonné des communes,
- ➔ Soutien à la mise en place de pratiques agricoles durables,
- ➔ Protection des milieux naturels.



Aide aux commerçants

Les fermetures imposées par les confinements successifs ont fortement impacté nos commerçants locaux.

Soucieux, avec nos collègues de Forez-Est, d'apporter une aide à ces commerces indispensables à la vie de nos communes, nous avons décidé de participer, par 2 fois, à un soutien financier de 1000€ : 800€ supportés par CCFE et 200€ par la commune.

Cette aide, si elle ne remplace aucunement la perte de chiffre d'affaires, a su apporter, aux bénéficiaires, un peu de réconfort en ces temps difficiles.

L'aide qu'apporte la commune à ses commerces ne se limite pas à ces 200€, mais nous contribuons, aussi, toujours avec CCFE et également avec la région Auvergne Rhône Alpes, aux investissements effectués par les commerçants et artisans ayant un espace de vente avec vitrine. La part communale de cette aide se monte à 2000€ par commerçant ou artisan (qui en fait la demande) contribuant ainsi à la dynamique commerciale de notre village.

Eclairage de l'Eglise



Depuis la suppression des éclairages de 1000 Watts qui mettaient en valeur l'église de notre commune, le quartier était un peu triste et certaines parties, autour de cet édifice se trouvaient mal éclairées à la tombée de la nuit.

Décision a été prise en collaboration avec notre partenaire, le SIEL, de remettre en valeur ce bâtiment, mais avec des moyens techniques moins énergivores : des spots à leds.

Depuis, ce bâtiment religieux, mais public, rayonne chaque soir jusqu'à 23 heures.

Extrait du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Les usagers doivent présenter les bacs dans les conditions suivantes :

- ➔ Au point de collecte défini par le service collecte.
- ➔ Les couvercles doivent être fermés, poignées vers la chaussée.
- ➔ Les bacs ne doivent pas être surchargés (75 kg maximum pour 1 bac de 360 litres)
- ➔ Présentés la veille au soir du jour de collecte.
- ➔ Remisés sur l'espace privé au plus tôt après le ramassage et en tout état de cause avant 20 heures le jour de la collecte.

Les usagers ont l'obligation de respecter les dispositions du règlement organisant la collecte et ont interdiction de porter atteinte à la sécurité et salubrité publique. Le non-respect est sanctionnable (L5211-9-2 du CGTC) au titre de la police municipale relative à l'atteinte à la salubrité publique par les articles L2212-1 et L2212-2 du même CGTC pour dépôts sauvages en dehors des points de collectage et au titre de l'article L541-3 du code de l'environnement relatif aux déchets abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux règlements pris pour leur gestion.

Si des bacs sont laissés sur la voie publique de manière récurrente un courrier sera adressé par l'autorité compétente rappelant à l'usager ses obligations et valant mise en demeure pour l'application des sanctions. Les dépôts à côté des bacs sont considérés comme des dépôts sauvages et donc sanctionnés comme tel.



A titre d'exemple :

- ➔ **R 632-1 du code pénal** : non-respect des modalités de collecte : contravention de 2^{ème} classe 150 €
- ➔ **R 610-5 du code pénal** : violation des interdictions ou manquement aux obligations édictées : contravention de 1^{ère} classe 38 €
- ➔ **R635-8 du code pénal** : dépôts en dehors des emplacements de collecte ou sur la voie publique à l'aide d'un véhicule : contravention de 5^{ème} classe 1500 €
- ➔ **R 633-6 du code pénal** dépôts en dehors des emplacements de collecte ou sur la voie publique : contravention de 450 €.

En finir avec une pratique polluante : le brûlage des déchets verts



Des fumées s'échappent trop souvent encore des jardins. Pourquoi ? l'habitude de brûler à l'air libre ses déchets verts est tenace et couplée à une méconnaissance des impacts de cette pratique sur la qualité de l'air et sur la santé, ainsi que de la législation, qui l'interdit.

En se consumant, les végétaux dégagent des cocktails de polluants, dont les particules fines participent à la pollution de l'air dans les territoires.

Sur 24 heures, 50 % des concentrations en particules fines dans l'air peuvent être issues du brûlage de déchets verts, lorsque la pollution est associée à des conditions météorologiques et topographiques défavorables. Lors de leur combustion les émissions

A toi Médor...

... l'humain qui tient l'autre bout de ta laisse ne sait pas lire les pictogrammes...

Alors, des fois..., en m'adressant à toi, qui permet à celui que l'on appelle « ton maître » de sortir en dehors des heures de confinement, aurais-je plus de chance pour faire comprendre que les trottoirs, et autres pelouses, ne sont pas des lieux où tu peux, impunément, déposer des excréments.



Les jeunes conseillers municipaux (C.M.J.) ont fait installer des distributeurs de sacs, afin que celui qui t'accompagne puisse laisser les espaces communs propres.

A toi... qui es patient d'attendre parfois une journée entière le retour de ton maître pour libérer tes besoins, que dirait-il si tu déposais, sur son tapis persan ou autre moquette, un petit souvenir odorant ?

de polluants augmentent en fonction du taux d'humidité, du manque d'air, et varient suivant la nature des végétaux brûlés.

La France est actuellement soumise à une procédure de contentieux par la commission européenne pour dépassements des valeurs limites fixées par la directive 2008/50/CE concernant les particules fines et les oxydes d'azote.

Ce contexte renforce la nécessité de mettre en œuvre des actions plus efficaces de réduction des émissions polluantes atmosphériques. Lutter contre le brûlage à l'air libre des déchets verts fait partie des actions prioritaires à mener, notamment à travers la mise en place de solutions alternatives efficaces : déchetteries, compostage, broyage.

L'image négative du déchet à éliminer doit céder la place à celle d'une ressource bénéfique, transformée pour un retour au sol.

Il y a près de 1 million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente

Extrait de : alternatives au brûlage des déchets verts édité par l'ADEME

Travaux et réalisations



Les pare-ballons au stade de foot



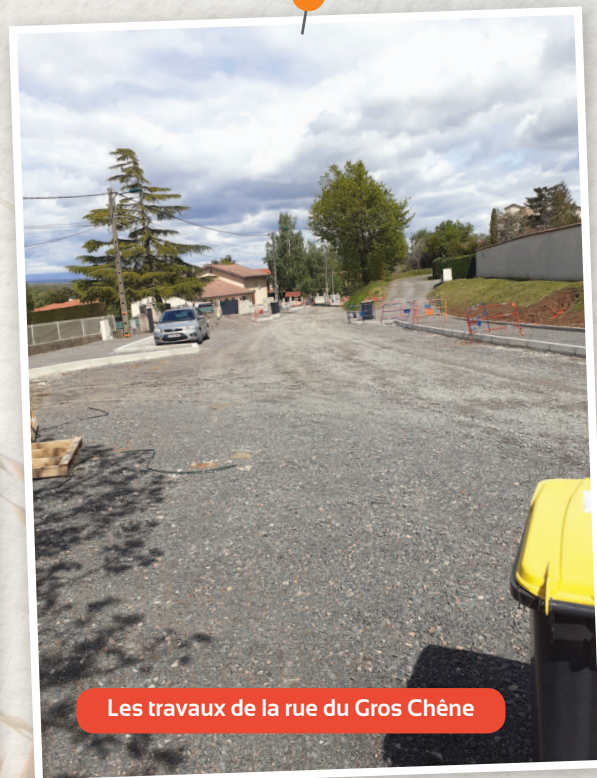
La porte du cimetière



Le crépis du bâtiment central de la Chapellerie



Le bassin de dissipation des eaux pluviales de la rue du Gros Chêne



Les travaux de la rue du Gros Chêne



La rigole pour l'évacuation des eaux de pluie du parking du stade de foot vers l'Anzieu



La borne électrique
Place des Combattants pour le marché



Les feux au Carrefour des Farges



Les classes de l'école ont été équipées de tableaux numériques...
...finies les craies et les brosse !

Nouveau personnel



Depuis le 14 décembre 2020, **Angélica De Oliveira** a pris les fonctions de chef de cuisine au restaurant scolaire.

Travaillant auparavant sur Saint-Etienne et maman de deux petites filles scolarisées à l'école publique de Bellegarde, elle souhaitait se rapprocher de chez elle.

Angélica souhaite relever le défi de réduire au maximum les gaspillages tout en proposant des produits locaux.

La municipalité l'encourage dans cette démarche positive.

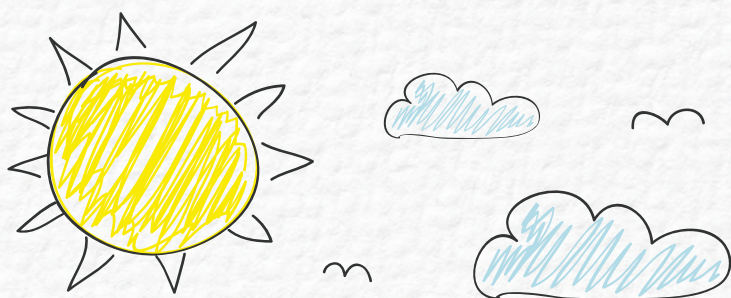
Nous souhaitons la bienvenue à **Anne-Claire Massardier**, venue épauler Fabienne et Christelle au secrétariat de la mairie depuis le lundi 03 mai 2021.

Maman de trois enfants de 15, 13 et 2 ans, elle est présente au secrétariat les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Pendant 10 ans, elle a travaillé à la mairie de Montrond les Bains, aux services « État Civil », « Service social » et « Marchés publics ».

Elle a souhaité rejoindre l'équipe de Bellegarde en Forez afin d'avoir un poste plus diversifié et elle est ravie de travailler dans « une jolie petite commune dynamique ».





Depuis l'arrivée de la nouvelle cuisinière, le personnel communal du restaurant scolaire a souhaité dynamiser la cantine en organisant des animations.

Pour Pâques, un certain nombre de petits œufs en chocolat ont été mis dans un bocal, et chaque élève, mangeant à la cantine, devait deviner ce nombre.

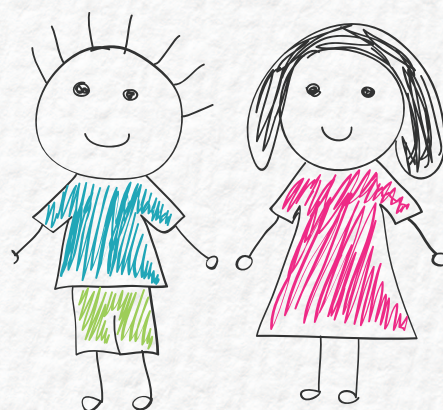
C'est Sophia, élève en grande section de maternelle qui s'est approchée le plus du nombre total d'œufs, en donnant le nombre de 329, alors qu'il y en avait 330.

Elle a gagné un gros œuf en chocolat, local et bio. Toutes nos félicitations !

L'équipe cherche toujours à améliorer le quotidien des enfants, avec de petites attentions, mais très importantes à leurs yeux. Par exemple, pour Noël, il y avait de la musique et, dès la rentrée de septembre, les anniversaires des enfants seront fêtés une fois par mois.

Beaucoup d'autres idées encore sont en train de germer !

Bravo pour ces belles initiatives !



LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Depuis le 3 mars 2021, vous pouvez retrouver un marché hebdomadaire le mercredi matin sur la place des combattants.

Nous remercions les habitants, car dès le départ le marché a connu un grand succès.

Nous remercions aussi les marchands qui ont répondu présents. Grâce à eux nous pouvons retrouver du fromage, des œufs et de la viande, des fruits et légumes, du miel, des douceurs sucrées, des aromates... Sachez que vous pourrez aussi retrouver occasionnellement d'autres vendeurs alimentaires ou non-alimentaires. Nous vous informerons de leur présence via nos réseaux de communication (Newsletter, Illiwap, Facebook)

La municipalité a le plaisir de proposer ce nouveau service qui apporte de l'animation dans le village.



Gaz : des hauts et des bas !

Après une hausse au 1^{er} mars 2021 de 7,5% en moyenne, les tarifs réglementés hors taxe baissent de 4,1%.

Comme le précise la Commission de régulation de l'énergie (CRE), cette baisse est de 1,2% pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 2,5% pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et de 4,3% pour les foyers qui se chauffent au gaz.

Toutefois « Depuis le 1^{er} janvier 2019, les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie ont baissé en tout de 12,9%. Leur niveau reste également inférieur à celui de 2015 » précise l'institution.

Très faible revalorisation des prestations sociales

A compter du 1^{er} avril 2021, certaines prestations familiales et sociales versées par les Caisses d'Allocations familiales (Caf) sont revalorisées de 0,1%.

La Caf précise que les bénéficiaires recevront ces nouveaux montants à partir des versements de mai.

Le montant du revenu de solidarité active (RSA) s'élève désormais à 565,34€ par mois pour une personne seule et à 848,01€ pour un couple, également sans enfant (contre respectivement 564,78€ et 847,17€ précédemment).

La prime d'activité est également revalorisée de 0,1% et passe à 553,71€ maximum pour une personne seule sans enfant (contre 553,16€ précédemment).

Prime Vélo

La prime « vélo » est supprimée à compter du 1^{er} avril 2021.

Rappelons qu'elle offrait une aide de 50€ pour remettre en état sa bicyclette, par l'intermédiaire d'un réseau de réparateurs référencés.

Diagnostic de performance énergétique

A partir du 1^{er} juillet prochain, le diagnostic de performance énergétique n'aura plus seulement une valeur informative mais il deviendra opposable aux tiers.

Il deviendra également obligatoire de mentionner, sur les annonces immobilières, l'étiquette climat en plus de l'étiquette énergie.

Réforme de l'assurance chômage

Après plusieurs reports, la réforme de l'assurance chômage entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021, avec certaines mesures repoussées.

Les grandes lignes ne changent pas. À partir du 1^{er} juillet 2021, les droits au chômage feront l'objet d'un nouveau mode de calcul, avec le salaire journalier de référence bien différent. Jusqu'alors, le montant de l'allocation était calculé à partir des jours travaillés sur une période de 12 mois. Désormais, une période de 24 mois sera prise en compte, incluant les jours travaillés ou non.

LA FÊTE DU VILLAGE

À la suite du succès du Tour de France, en septembre 2020, la commission animation propose une fête du village.

A l'heure où nous imprimons, nous ne savons pas encore si nous pourrions organiser cette fête, qui devrait avoir lieu le samedi 26 juin.

Mais il nous faut faire abstraction des aléas et rester optimistes.

Nous sommes ravis de constater que la plupart des associations ont répondu présentes, malgré leurs propres difficultés.

Merci aussi aux jeunes élus du CMJ qui participeront également à l'organisation de cette fête.

Nous voulons une journée simple qui permette aux Bellegardois de passer un moment ludique (tout en respectant les gestes barrières). Un ou plusieurs groupes de musique nous font le plaisir de venir jouer et nous aurons aussi la chance de découvrir un jeune talent local.

Nous savons que nous pouvons compter sur la participation des Bellegardois qui répondent toujours présents aux manifestations organisées au sein du village...

LE SOU DES ÉCOLES

Quelle drôle d'année qui se termine... encore bien calme au sein de notre association. Nous avons dû prendre la décision d'annuler notre traditionnel loto de janvier dès la rentrée de septembre, puis la brocante du dimanche de Pâques, et, dernièrement, le voyage de nos CM annulé pour la 2^e année consécutive. Nous espérons cependant pouvoir maintenir la nouvelle date de notre vide-greniers / brocante annuel le dimanche 26 septembre, dans les rues du village.

Nous avons, malgré tout, pu organiser plusieurs ventes au cours de cette année :

➔ **Une vente de pizza**, en partenariat avec Family Pizza de Bellegarde, en octobre : un premier partenariat prometteur pour d'autres opérations !

➔ **Une vente de préparations culinaires et de fruits secs**, avec Secrets de fruits de Veauche, en février, ouverte à tout le village : pour une 2^e édition ce fut un succès encore plus grand !

➔ **Une vente de goûters**, en partenariat avec l'atelier gourmand de Marianne, en avril : 1^{ère} très belle collaboration aussi, pour le plaisir de tous les petits gourmands !

➔ **Une vente de plants et fleurs** avec Meys-plants, le 11 mai, pour la 1^{ère} fois également et ouverte à tout le village.

Merci encore à toutes les familles et villageois d'avoir participé à ces ventes et de nous avoir prêté main forte !

Nous avons désiré conserver cette année encore, la cérémonie de remise des dictionnaires pour souhaiter une bonne route vers la 6^e à nos futurs collégiens.

Grâce à ces quelques rentrées d'argent, nous avons pu commander du nouveau matériel sportif pour les enfants. Nous avons également pu bénéficier d'une subvention pour nous aider dans ce projet.

Nous avons encore beaucoup d'idées pour les enfants et les familles de Bellegarde pour les mois à venir ! Elles pourront prendre vie grâce à nos manifestations et l'aide précieuse de tous ! C'est pourquoi nous sommes toujours

à la recherche de parents prêts à nous aider et nous donner un peu de leur temps pour continuer à faire vivre l'association et apporter de nouvelles activités et projets aux enfants ! Si vous voulez partager des moments conviviaux dans la bonne ambiance et la bonne humeur, autour d'un projet commun, contactez-nous et rejoignez le Sou des Ecoles sur une ou plusieurs manifestations ! Toutes les aides sont utiles !

Pour conclure cette année scolaire entièrement marquée par tous ces gestes barrières pour nos enfants et les équipes éducatives, nous souhaitons de belles vacances à chacun d'entre vous et vous souhaitons un bel été !

Les membres du Sou des Ecoles

sou.des.ecoles.bellegarde@gmail.com

VACCINATION



Le 16 mars

La Municipalité a recensé les personnes âgées de plus de 75 ans, seules ou isolées, sans possibilité de se déplacer et désireuses de se faire vacciner.

En accord avec la Préfecture et l'ARS (Agence Régionale de la Santé), des créneaux horaires ont été proposés au Centre de Soins d'Andrézieux-Bouthéon.

Le CCAS de Bellegarde a pris en charge le transport.

Deux adjoints étaient présents pour accompagner ces personnes qui ont reçu leurs 2 doses.



Le 13 avril

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)

Le contexte sanitaire actuel n'a pas permis au CCAS de proposer le repas de fin d'année aux personnes de 70 ans et plus, ni le spectacle de Noël aux enfants des écoles.

Toutefois chaque personne (ou couple) de 70 ans et plus, a pu choisir entre un bon d'achat d'une valeur de 30 euros ou un colis de même valeur, pris chez les commerçants de la commune : ainsi 101 bons d'achat et 41 colis ont été distribués.

Un cadre photo, réalisé par l'entreprise CSL de Bellegarde a également été offert à chaque résident de la maison de retraite. Certaines communes d'origine des résidents ont contribué à cet achat.

En lieu et place du spectacle de Noël, des jeux et du matériel d'une valeur de 800 euros ont été achetés pour le périscolaire.

Des actions complémentaires ont été menées comme l'attribution d'aides alimentaires à des foyers en difficulté ainsi que des subventions à 2 associations caritatives : SECOURS POPULAIRE et LES RESTOS DU CŒUR.

Enfin, les défibrillateurs situés vers la mairie et le terrain de foot ont été remplacés.

« *La lecture nous offre un endroit où aller lorsque nous devons rester où nous sommes* »

Mason Cooley

Après une fin d'année 2020 très compliquée, la bibliothèque avait retrouvé son petit rythme, puis, le couvre-feu arrivant, il a fallu modifier les horaires d'ouverture et de fermeture des permanences pour rester dans le cadre légal, mais nous avons tous su nous adapter.

L'équipe de bénévoles continue à prendre soin de ses lecteurs en prolongeant la mise en quarantaine et la désinfection des livres rendus.

Nous achetons aussi régulièrement des nouveautés que vous pouvez retrouver sur le site de la bibliothèque de Bellegarde.

N'hésitez pas à venir nous parler de vos lectures, de vos propositions, nous sommes à votre écoute.

Nous terminons sur ce petit message :

« *Et de même que nous, êtres humains,
sommes différents les uns des autres,
de même aucun livre ne ressemble à un autre.
Tel qui chamboulera l'un, fera bailler l'autre.
A chacun son enthousiasme.
Chaque lecture est un voyage et un amour.* »

Erik Orsenna

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Nous avons été trop heureux de reprendre nos activités mais la déception a été grande quand, après un mois, nous avons dû stopper toutes les activités.

Seul le VTT a pu continuer avec une équipe d'adolescents motivés et encadrés par un passionné : Dominique Bonnier.

L'atelier « arts plastiques » pour enfants a redémarré en février avec une nouvelle organisation à la journée. Les artistes ont énormément progressé et sont toujours très attentifs.

Après des débuts laborieux, les cours de yoga et de Qi Gong ont été poursuivis en visio.

La généalogie n'a jamais cessé puisque Michèle Pequignot a gardé contact par téléphone avec les adhérents et les a aidés à poursuivre leurs recherches.

Un grand merci à tous, qui avez su vous adapter après des ordres et contre ordres.

Les cours non effectués ont été remboursés en juin.

Nous espérons que la rentrée prochaine sera plus sereine...

CLUB SOLEIL D'AUTOMNE

Dans le contexte actuel, les rencontres du mercredi sont suspendues provisoirement et reprendront dès que les directives gouvernementales le permettront.

Le groupe de marche peut se retrouver le jeudi, en respectant les conditions sanitaires en vigueur, à savoir : distanciation avec des groupes de 6 personnes maximum, port du masque au départ et à l'arrivée de la randonnée ainsi que sur les traversées des zones habitées.

En espérant pouvoir vous retrouver nombreux à la rentrée de septembre, pour les marches du jeudi, et pour nos rencontres du mercredi... avec le verre de l'amitié qui nous manque beaucoup !



AU JARDIN FICELLE

L'année 2021 ressemble étrangement à 2020...

- • • pour autant les membres de l'association « Au jardin ficelle » ne baissent pas les bras.

Nous avons plein de projets en tête, conférences, ateliers..., nous bouillonnons d'idées, d'interdépendance.

Suivez-nous sur nos pages Facebook :

<https://www.facebook.com/Au-jardin-ficelle-103869381176883/>

et Instagram :

<https://instagram.com/aujardinficelle?igshid=llyj8jjj9s0qa>

L'Abbé Pierre disait « *Il ne faut pas attendre d'être parfait pour commencer quelque chose de bien* ».

L'équipe « Au jardin ficelle »



HAPPY DANCE TOGETHER

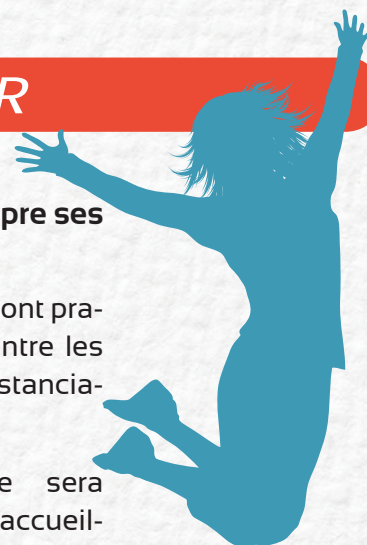
Comme beaucoup d'associations, Happy Dance Together a dû interrompre ses activités à partir de fin octobre, après 7 semaines de cours.

Beaucoup de déception, bien sûr, pour tous les membres de l'association, et une grande impatience à reprendre les cours. A l'heure où nous écrivons ce message, nous ne savons pas s'il nous sera possible de nous retrouver fin mai ou en juin, mais espérons que la situation sanitaire nous permettra de nous revoir dans de bonnes conditions en septembre !

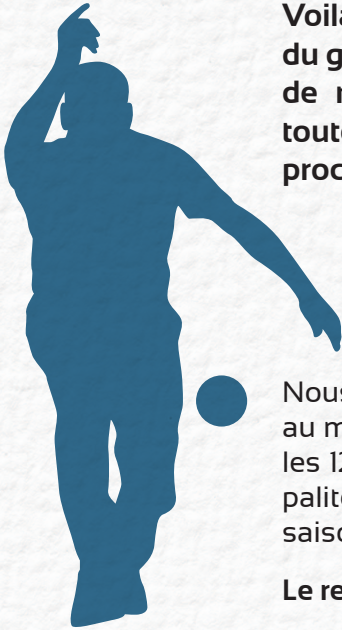
Nous rappelons que les danses sont pratiquées en ligne, sans contact entre les personnes et les mesures de distanciation sont respectées.

L'association confirme qu'elle sera présente en septembre pour accueillir anciens et nouveaux danseurs. Vous pourrez trouver dès fin juin toutes les informations utiles sur notre site :

<https://www.happy-dance-together.com>



UNION BOULISTE



Voilà maintenant plusieurs mois que nous vivons au rythme des annonces du gouvernement et que nous subissons, comme beaucoup d'entre vous, de nombreuses restrictions qui rendent impossible l'organisation de toutes compétitions et activités annexes. Mais les jours meilleurs sont proches et nous espérons vous revoir très prochainement sur nos jeux !

Pendant cette fermeture imposée, l'union bouliste de Bellegarde n'est pas restée inactive puisque nous avons réalisé divers travaux intérieurs et extérieurs des : réfection des jeux, nettoyage des murs, peinture ...

Nous avons également pour projet, l'organisation de notre week-end bouliste au mois de juillet avec un concours « gentleman » le vendredi 9, un concours « les 12 heures » le samedi 10 et un concours national « Challenge de la municipalité » le dimanche 11 juillet ainsi que bien d'autres projets pour la prochaine saison

Le rendez-vous est donné, en espérant vous voir nombreux !

Jean-Paul Chevalier,
Président de l'Union Bouliste de Bellegarde en Forez.

BELLEGARDE - SPORTS

BELLEGARDE - SPORTS a redémarré la saison 2020-2021, avec 3 catégories en jeunes et 2 équipes séniors FSGT à 7.

Comme dans la plupart des Associations, les activités ont été interrompues dès octobre. Aucune activité extra-sportive n'a pu être organisée. Néanmoins, il a fallu entretenir le terrain, les équipements, repeindre les vestiaires et être à l'affût des informations et consignes afin de protéger tout l'effectif...

Aussi nous allons repartir en espérant que le problème de la Covid ne perturbera pas nos projets.

L'objectif de la future saison 2021-2022 est de faire jouer le plus grand nombre de jeunes, dans un esprit familial, ce qui n'empêche pas un minimum de compétition.

➔ Dès le mois de mai, nous avons posé des affiches et distribué des flyers.

➔ Les 05 et 19 juin, nous avons organisé 2 matinées pour une prise de contact et la signature de licences. Mais, selon la demande, nous pouvons prévoir d'autres dates en juillet.

➔ Nous souhaitons aussi voir le redémarrage de l'activité pour les séniors et pourquoi pas la création d'une équipe féminine.

Pour tout renseignement ou proposition, vous pouvez contacter :

Jo JEANPIERRE au 06 26 68 15 35

Christophe CHAPOT au 06 48 76 78 87

Soyez prudents et bonnes vacances à tous.



QU'EST-CE QUE L'ADMR ?

L'ADMR est un service d'aide à domicile en milieu rural. Les associations sont portées par une équipe de bénévoles à votre écoute !

L'ADMR intervient pour tous, pour assurer des missions de ménage, repassage et d'accompagnement des personnes les plus fragiles.

L'ADMR permet d'avoir un interlocuteur près de chez soi, d'être écouté et compris.

Dans le cadre de l'épidémie de la Covid-19, le réseau ADMR s'est organisé pour assurer la continuité des interventions et des activités. Nous veillons à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer l'accompagnement de nos usagers tout en préservant la sécurité

de tous. Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien.

L'ADMR DES VIGNES EN FOREZ a pour mission de faciliter le quotidien des usagers, d'intervenir dans les actes de la vie quotidienne, préserver le lien social avec les bénéficiaires.

L'ADMR des VIGNES EN FOREZ souhaite remercier les aides à domicile pour leur implication et leur mobilisation durant cette crise sanitaire pour continuer d'être au cœur du système de soin.

L'ADMR intervient dans le cadre de l'entretien de votre logement auprès de personnes actives, personnes âgées ou personnes en situation de handicap.

***L'ADMR POUR TOUS, TOUTE LA VIE,
PARTOUT***

Tous nos services sont agréés qualité et peuvent ouvrir droit à réduction ou crédit d'impôt



***MAISON DES SERVICES
ADMR DES VIGNES EN FOREZ***

Permanences lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 8h30 à 12h

Pour tous renseignements, contactez-nous au :

04 77 54 80 71

mslesvignes@fede42.admr.org



Depuis fin 2020, la municipalité utilise l'application ILLIWAP comme moyen de communication en parallèle avec la newsletter et Facebook.

Cette application, totalement gratuite et anonyme, vous permet de recevoir sur votre portable et / ou sur votre ordinateur des informations en instantané.

Pour y accéder, voici la procédure à suivre :

- 1) Téléchargez l'application Iliwap,
- 2) Entrez le nom de Bellegarde-en-Forez dans la barre de recherche,
- 3) Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner aux actualités de la commune.



NEWSLETTER

La commune vous propose de recevoir, gratuitement, toutes les semaines, sa newsletter, vous informant des dernières nouvelles importantes.

Pour cela rien de plus simple :

- ➔ Vous allez sur le site de la commune <https://mairie-bellegarde-en-forez.fr/fr/>
- ➔ Vous descendez tout en bas de la page d'accueil, thématique NEWSLETTER
- ➔ Vous rentrez votre adresse mail, vous cochez la case « je ne suis pas un robot » et vous cliquez sur « s'abonner »

Pour protéger vos données personnelles, vous recevez ensuite un mail vous demandant de confirmer que c'est bien vous qui avez fait cette demande :

ATTENTION ! ce mail provient de l'expéditeur NEOPSE ; vérifier bien qu'il ne soit pas dans vos courriers indésirables : vous l'ouvrez, et vous validez.

Votre inscription est effective immédiatement.

Si vous avez un problème pour recevoir ce mail de validation, vous pouvez envoyer un message (après vous être inscrit) à adjoint3@bellegarde42.fr qui fera le nécessaire pour valider votre inscription.

Responsable rédaction : Michèle MULLER
Participation : Jacques LAFFONT, Sylvie DEMIZIEUX, Hervé FORISSIER,
Magali BLEIN, Mireille PIOTEYRY
Distribution : Classe 2023
Impression : ISP Imprimerie  IMPRIM'VERT® Montrond-les-Bains